



VILLE DE CHARLIEU

CONSEIL MUNICIPAL

COMPTE RENDU DE LA SEANCE PUBLIQUE ORDINAIRE DU VENDREDI 17 DECEMBRE 2010

PRESENTS :

Bruno BERTHELIER
Eric POULAT
Eric BALLANDRAS
Thomas GUERIN
Jérémie LACROIX
Philippe GARCIA TOVAR
Agnès FABIANSKI
Roger GUILLERMAIN
Véronique PICALET
Agnès BRISEBRAS

Martine DESBOIS
Brigitte MAZARD DURAND
Etienne HERTZOG
Jean LABOURET
Henri POINSOT BERTHELOT
Antonio RODRIGUES
Chrystèle FAURIE
Emmanuelle NUNES DA GRACA
Joëlle GUEGUEN

Patricia GARCIA
Alain MERCIER
Laurence FAYOLLE

Henriette DRUERE (à partir de 19h50)
Dominique MONCORGER

ABSENTS EXCUSES :

Sylvie PONCET (procuration à Henri POINSOT BERTHELOT)
Marianne PONSON (procuration à Joëlle GUEGUEN)
Jean Paul GERNEZ (procuration à Patricia GARCIA)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Martine DESBOIS

Monsieur le Maire ouvre la séance en présentant les excuses et procurations.

Il soumet à l'approbation des membres du Conseil le procès verbal de la séance du 19 novembre 2010.

Aucune remarque n'étant formulée, le procès verbal de la séance du 19 novembre 2010 est adopté à l'unanimité et l'ordre du jour est ensuite abordé.

I) CONVENTION TRIPARTITE POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN INTERNAT : AVENANT N°1

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une convention tripartite avec le lycée Jérémie de la Rue et la Région Rhône Alpes a été conclue en date du 24 novembre 2009 pour la mise à disposition des locaux à usage d'hébergement situées dans le bâtiment de l'Internat avenue Charnay.

Il expose qu'en considération des travaux de restructuration du bâtiment qui vont être menés, il est nécessaire de conclure un avenant à la convention afin de suspendre la mise à disposition des locaux au lycée Jérémie de la Rue et rappelle que durant les études et les travaux, les internes sont logés au Château de la Durie à Saint Denis de Cabanne.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'avenant n°1 à la convention tripartite de mise à disposition de l'internat.

II) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE SALLE AVEC L'A.D.A.P.E.I

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il s'agit simplement de donner un avis sur la mise à disposition des locaux du restaurant scolaire pour l'arbre de Noël de l'ADAPEI. Il propose de donner un avis favorable à cette mise à disposition.

Le Conseil Municipal donne, à l'unanimité, un avis favorable pour la mise à disposition des locaux du restaurant scolaire pour l'arbre de Noël de l'ADAPEI.

III) VENTE DE TERRAIN RUE DE L'ABATTOIR : ACCORD DE PRINCIPE

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'il a reçu une demande de Monsieur Desmonnet concernant l'acquisition d'une partie d'une parcelle située rue de l'ancien abattoir cadastrée section AP numéro 6. Il expose que le projet du particulier nécessite l'acquisition d'une bande de terrain d'environ 80 m² et demande au Conseil Municipal de donner un accord de principe sur la réalisation de cette vente.

Le Conseil Municipal donne un accord de principe, à la majorité (22 pour, 2 contre et 2 abstentions), pour la vente d'un terrain de 80m² à Monsieur Desmonnet.

IV) CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU DEPOT MAINAUD AVEC LE CONSEIL GENERAL DE LA LOIRE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la reprise en régie directe de l'Abbaye Benedictine de Charlieu et du Couvent des Cordeliers de Saint Nizier sous Charlieu par le Département et au transfert de ces bâtiments, le Conseil Général est propriétaire du dépôt Mainaud.

Il soumet au Conseil Municipal la convention de mise à disposition à titre gratuit du dépôt Mainaud à intervenir entre la Ville de Charlieu et le Conseil Général afin que la Commune puisse entreposer ses collections.

Monsieur le Maire expose qu'il sera nécessaire d'assurer les collections afin que la convention soit applicable.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de mise à disposition du dépôt Mainaud à intervenir avec le Conseil Général de la Loire et autorise Monsieur le Maire à la signer.

V) CONVENTION DE GESTION ET D'ANIMATION DES MUSEES DE CHARLIEU AVEC LA SOCIETE DES AMIS DES ARTS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la convention de gestion et d'animation des musées de Charlieu conclue entre la Commune de Charlieu et la Société des Amis des Arts arrive à échéance le 31 décembre 2010. Il soumet donc au Conseil Municipal la convention qui prendra effet à compter du 1^{er} janvier 2011 pour une durée d'un an.

Monsieur le Maire expose que cette convention est le fruit d'un travail en partenariat avec les Amis des Arts et que l'année 2011 sera une année de réflexion sur les pistes possibles pour la future gestion des musées. Il informe l'assemblée délibérante qu'il va rencontrer Monsieur Bernard Bonne, Président du Conseil Général de la Loire, sur ce sujet.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la convention de gestion et d'animation des musées de Charlieu et autorise Monsieur le Maire à la signer.

VI) DECISIONS BUDGETAIRES MODIFICATIVES

Madame Druère arrive au Conseil Municipal.

Monsieur le Maire passe la parole à la secrétaire générale qui présente les décisions modificatives budgétaires à intervenir pour le budget général, le budget assainissement et le budget eau potable.

Madame Druère demande de préciser combien d'élus bénéficiaient de la caisse de retraite des élus pour l'année 2010. Monsieur le Maire lui indique que deux élus démissionnaires en bénéficiaient.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (21 pour et 6 abstentions), les décisions budgétaires modificatives à intervenir pour le budget général, le budget assainissement et le budget eau potable.

VII) EMPRUNT BUDGET EAU POTABLE

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la nécessité de contracter un emprunt pour financer les travaux d'eau potable réalisés en 2010.

Monsieur Hertzog expose qu'il s'agit des travaux de dévoiement des réseaux d'eau potable du Pont de Pierre et présente les résultats de la consultation lancée auprès de tous les établissements bancaires de Charlieu (3 établissements ont répondu) et propose de retenir l'offre du Crédit Mutuel suite à la réunion de la Commission des finances du 1^{er} décembre dernier.

Les conditions de l'offre sont les suivantes :

- | | |
|---|--|
| - montant : 200 000 € | - durée : 20 ans |
| - taux fixe : 3.50 % | - périodicité : trimestrielle |
| - remboursement : 3 486,75 €/ trimestre | - aucun frais de dossier et frais de timbres |

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, la réalisation d'un emprunt de 200 000 € auprès du Crédit Mutuel aux conditions précédemment énoncées.

VIII) TARIFS MUNICIPAUX 2011

Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur les tarifs municipaux applicables pour l'année 2011 tels qu'ils sont présentés ci-dessous.

TARIFS DE LA COMMUNE DE CHARLIEU

LIBELLES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CAMPING						
Tente	} 1.95	} 2.00	} 2.00	} 2.05	} 2.05	} 2.05
Caravane						
Camping-car	3.20	3.30	3.30	3.40	3.40	3.40
Voiture-moto	1.20	1.30	1.30	1.35	1.35	1.35
Véhicule double essieu	61.50	63.00	63.00	65.00	65.00	65.00
GARAGE MORTS						
Du 01/06 au 30/09	1.85	1.90	1.90	1.95	1.95	1.95
Du 01/10 au 31/05	1.35	1.40	1.40	1.45	1.45	1.45
ELECTRICITE						
Electricité 6 ampères	2.70	2.80	2.80	3.00	3.00	3.00
Electricité 10 ampères	4.70	4.80	4.80	4.95	4.95	4.95
PERSONNES						
Adultes hors saison	2.15	2.20	2.20	2.25	2.25	2.25
Adultes pleine saison (accès piscine)	2.65	2.70	2.70	2.80	2.80	2.80
Enfants – 7 ans hors saison	1.25	1.30	1.30	1.35	1.35	1.35
Enfants – 7 ans pleine saison (accès piscine)	1.55	1.60	1.60	1.65	1.65	1.65
FORFAITS						
Forfait groupe sup. 10 personnes	73.00	75.00	75.00	80.00	80.00	80.00
Forfait Week-ends (mensuel)						
PISCINE						
Adultes	2.30	2.40	2.40	2.50	2.50	2.50
Adultes extérieurs						3.50
Enfants de 6 à 16 ans	1.50	1.60	1.60	1.70	1.70	1.70
Enfants de 6 à 16 ans Charlieu	0.85	0.90	0.90	1.00	1.00	1.00
Groupe (à partir de 10 personnes)	1.30	1.40	1.40	1.50	1.50	1.50
Abonnement adultes	20.00	21.00	21.00	22.00	22.00	22.00
Abonnement adultes extérieurs						30.00
Abonnement enfants	13.00	14.00	14.00	15.00	15.00	18.00
Abonnement enfants Charlieu	7.50	8.00	8.00	9.00	9.00	10.00
Carte saison adultes	65.00	68.00	68.00	69.00	69.00	70.00
Carte saison adultes Charlieu				40.00	40.00	40.00
Carte saison enfants	37.00	39.00	39.00	40.00	40.00	40.00
Carte saison enfants Charlieu	21.00	22.00	22.00	23.00	23.00	23.00
DROITS DE PLACE -MARCHE						
MARCHE						
Le ml sur 1 profondeur max. de 3m	0.43	0.43	0.43	0.44	0.44	0.48
Le ml pour les forains de passage	0.54	0.54	0.54	0.55	0.55	0.59
TERRASSES Le m2	5.00	5.00	5.00	5.50	5.50	6.00

CAMION OUTILLAGE						
Forfait	38.00	40.00	40.00	42.00	42.00	50.00
FOIRE						
Le ml sur 1 profondeur max de 3m (1/2 journée)	1.45	1.50	1.50	1.55	1.55	1.70
Le ml sur 1 profondeur max de 3m (la journée et d'avance)	2.00	2.00	2.00	2.10	2.10	2.40
Auto, tracteurs : par véhicule	6.10	6.15	6.15	6.30	6.30	6.50
FETE FORAINE DE SEPTEMBRE						
Stand inf. à 100m2 / jour sur 3 jours	0.72	0.73	0.73	0.75	0.75	0.90
Stand sup. à 100m2 / jour sur 2 jours	0.51	0.52	0.52	0.54	0.54	0.70
CIRQUES (FORFAIT)						
Petit	25.00	26.00	26.00	27.00	27.00	27.00
Grand	80.00	82.00	82.00	85.00	85.00	85.00
EDF						
Abonnés	11.50	11.50	11.50	11.80	11.80	12.00
passagers	1.50	1.50	1.50	1.55	1.55	1.60
GYMNASE MUNICIPAL						
Société comm. de Charlieu / jours	440.00	440.00	450.00	450.00	460.00	470.00
Société comm. extér. à Charlieu / jour	550.00	550.00	560.00	560.00	570.00	580.00
DIVERS : Photocopies	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30	0.30

LIBELLES	2006	2007	2008	2009	2010	2011
CIMETIERE						
Concession trentenaire, le M2	54.00	58.00	62.00	64.00	65.00	66.00
Location caveau provisoire, le mois	21.00	21.50	22.00	22.50	23.00	23.50
Concession trentenaire, le M2 (ext.)	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00	0.00
Vacations funéraires	10.00	10.00	10.00	10.00	20.00	20.00
Colombarium (trente ans)	500.00	500.00	510.00	525.00	554.00	554.00
LOCATION MATERIEL (montant minimum de 5 € pour toute location)						
Table, l'une	2.00	2.10	2.10	2.20	2.20	2.20
Barrière, l'une	1.50	1.60	1.60	1.70	1.70	1.70
Chaise, l'une	0.40	0.50	0.50	0.60	0.60	0.60
Podium (transport et montage compris)	541.00	550.00	560.00	577.00	580.00	580.00
½ podium (transp et montage compris)	373.50	380.00	385.00	395.00	395.00	395.00
Cureteur d'égoût, vibreur, l'heure	20.50	21.00	21.50	22.00	22.50	22.50
Cureteur, vibreur, tract.+remor.+MO	37.00	38.00	39.00	40.00	41.00	41.00
SALLE DE REUNIONS						
Vin d'honneur	33.00	34.00	34.50	35.50	36.00	40.00
Réunions privées (Charliendins)	111.00	113.00	115.00	118.00	120.00	120.00
Réunions privées (extérieur)	175.00	178.00	181.00	186.00	190.00	200.00
Réunions privées –Charliendins) : WE	152.00	155.00	158.00	162.00	165.00	165.00
Réunions privées (extérieur) : WE	235.00	240.00	245.00	252.00	257.00	270.00
Expositions commerciales (journée)	200.00	204.00	208.00	215.00	220.00	230.00
Concours de belote, loto	56.00	57.00	58.00	59.00	60.00	60.00
Concours de belote, loto (Sté extérieures)	251.00	255.00	260.00	265.00	270.00	270.00
Associations Charliendines	Gratuit 1/an	Gratuit 1/an	Gratuit 1/an	Gratuit 1/an	Gratuit 1/an	Gratuit 1/an
Asso. charliendines au delà d'1 fois/an	155.00	158.00	161.00	165.00	168.00	168.00
Caution	33.00	35.00	36.00	37.00	38.00	40.00
Forfait fonctionnement par jour						
HALLES : SALLE DE THEATRE						
Stés extérieures à but non lucratif :						
*Répétition	41.00	42.00	43.00	44.00	45.00	50.00
* Représentation	190.00	194.00	198.00	200.00	204.00	220.00

Stés charliendines à but non lucratifs						
*Répétition (au-delà de 5)	31.60	32.00	32.50	33.00	33.50	34.00
*Représentation (1 fois / an)	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit	Gratuit
*Représentation (au-delà de 1 fois / an)	64.00	65.00	66.00	68.00	69.00	70.00
Stés à but lucratifs+arbres de Noël comités d'entrep.						
*Répétition	73.00	74.00	75.50	77.00	78.50	85.00
*Représentation	513.00	522.00	532.00	532.00	542.50	545.00
Arbres de Noël C.E. Charlieu	74.00	75.00	76.50	78.00	79.50	79.50
Arbre de Noël C.E Extérieur	192.50	195.50	199.50	205.00	210.00	210.00
Congrès, ass. générales, colloques	102.50	104.00	106.50	109.00	111.00	111.00
Caution	235.00	240.00	245.00	250.00	255.00	255.00
Forfait fonctionnement par jour	38.00	40.00	41.00	42.00	43.00	50.00
ECOLE PRIMAIRE : cantine scolaire						
Enfants de Charlieu	3.23	3.30	3.30	3.39	3.49	3.63
Enfants de l'extérieur	3.47	3.54	3.54	3.64	3.75	3.90
GARAGE ENTRETIEN, VOIRIE						
Réparation, l'heure de Main d'oeuvre	28.00	28.00	29.00	30.00	31.00	32.00
VITRINE PASSAGE JOLIVET						
Location annuelle	150.00	153.00	156.00	160.00	163.00	165.00
TAXIS						
Location emplacement par véhicule	52.00	52.00	53.00	54.50	55.50	56.50
MAIRIE						
Location de salle (la journée)	12.00	12.00	7.50	7.50	7.70	12.00
Garage rue des Jardins	20.00	20.00	20.00	20.50	21.50	22.50
TLE	2%	2%	2%	2%	2%	2%
ASSAINISSEMENT						
Raccordement à l'égout	700.00	800.00	900.00	1 000.00	1 050.00	1 100.00
Logement supplémentaire	200.00	250.00	300.00	350.00	367.50	385.00
MARCHE DU DIMANCHE						
Marché d'art contemporain			20.00	20.00	20.00	20.00
Brocante			20.00	20.00	40.00	50.00

Madame Fayolle trouve que l'augmentation de 204 à 220 € pour la location de la salle des Halles pour les sociétés extérieures est assez importante.

Monsieur le Maire expose qu'il a été fait le choix en Commission des finances de proposer une augmentation pour les extérieurs, mais aucune augmentation de tarifs pour les Charliendins.

Madame Garcia expose que cela implique une politique culturelle restrictive fermant des portes à certains artistes.

Monsieur le Maire expose qu'il souhaite prioriser les Charliendins, mais qu'il est également nécessaire de trouver des ressources nouvelles pour la commune. La salle des Halles est une salle de qualité et un régisseur est affecté à ce lieu ; il est nécessaire d'en faire ressortir plus de ressources.

Monsieur Mercier s'étonne du prix unitaire de location d'une chaise (0.60 €) et trouve que c'est assez élevé. De ce fait, les tarifs pourraient être moins importants.

Madame Druère intervient au niveau des droits de terrasses et demande que soient vérifiés si tous les encaissements sont effectivement réalisés, car ce n'était pas le cas jusqu'à présent.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (21 pour, 3 contre et 3 abstentions), les tarifs proposés à compter du 1^{er} janvier 2011.

IX) TARIFS EAU 2011 : PART COMMUNALE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 21 octobre 2009, le tarif de l'eau (part communale) a été fixé de la façon suivante : 9 € pour la part fixe + 0,26 € le m³.

Il propose l'augmentation suivante du prix de l'eau à compter du 1^{er} janvier 2011 : 9 € pour la part fixe + 0,43 € le m³, la Commission des finances, lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre dernier, ayant émis un avis favorable.

Monsieur Hertzog expose que de nombreux travaux doivent être à réaliser d'ici 2013, comme la mise en protection des sources du Cergne ainsi que des puits du pré de la Doux, le changement des canalisations d'adduction d'eau potable qui traversent les communes de Mars et Cuinzier, l'interconnexion avec le SIADEP au niveau de la rue Dorian, l'achèvement de l'étude du schéma directeur ainsi que la réalisation d'une station de traitement pour nos puits de captage. De plus, il est impératif de réaliser ces travaux afin de ne pas perdre les subventions obtenues. Cependant, afin de financer ces investissements, il sera nécessaire d'emprunter, ce qui implique une hausse des charges de fonctionnement pour le budget eau. Par ailleurs, il sera également nécessaire de rembourser l'emprunt qui vient d'être contracté pour les travaux du Pont de Pierre, ce qui va impacter directement le budget 2011.

Il expose qu'il est également nécessaire de prendre en compte la baisse des consommations d'eau qui intervient chaque année. Aussi, si l'on peut s'en féliciter au niveau écocitoyen, cela constitue des recettes en moins pour la commune. Il souligne que ce budget eau doit s'équilibrer par lui-même.

Monsieur Mercier souhaite intervenir afin de rappeler qu'en sa qualité de membre de la Commission des finances, il n'a pas donné son accord sur cette hausse mais a seulement pris acte du choix de la commission.

Monsieur Mercier exprime son désaccord avec cette hausse des tarifs, car cela représente une hausse de 16 %, soit environ 50 € sur une facture de 120 m³ d'eau.

Madame Garcia souhaiterait que cette hausse soit lissée sur plusieurs exercices budgétaires afin de moins impacter les foyers.

Monsieur Hertzog expose qu'il n'est pas possible d'appliquer une hausse progressive : il aurait fallu augmenter progressivement chaque année, ce qui n'a pas été fait. Il rappelle que le schéma directeur fait état de près de 2 millions de travaux à réaliser d'ici fin 2013.

Monsieur le Maire demande aux élus minoritaires de faire des propositions sur le sujet et est prêt à les étudier.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (21 pour, 1 contre et 5 abstentions), de fixer les tarifs de l'eau pour la part communale à 9 € pour la part fixe + 0,43 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2011.

X) TARIFS ASSAINISSEMENT 2011

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération du 21 octobre 2009, le tarif de l'assainissement a été fixé de la façon suivante : 10,50 € pour la part fixe + 0,84 € le m³.

Il propose l'augmentation suivante du prix de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2011 : 12 € pour la part fixe + 1,18 € le m³, la Commission des finances, lors de sa réunion en date du 1^{er} décembre 2010, ayant émis un avis favorable.

Monsieur Hertzog expose que la réalisation de la station d'épuration implique la réalisation d'un emprunt de 458 000 € pour la Commune de Charlieu et qu'il est nécessaire d'anticiper l'augmentation des charges sur le budget de fonctionnement.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité (21 pour et 6 abstentions), de fixer les tarifs de l'assainissement à 12 € pour la part fixe + 1,18 € le m³ à compter du 1^{er} janvier 2011.

XI) CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE FINANCEMENT AVEC LA CAF DE ROANNE, LE CONSEIL GENERAL ET LE CENTRE SOCIAL : VERSEMENT DE LA PARTICIPATION AU CENTRE SOCIAL

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'une convention d'objectifs et de financement a été conclue avec la CAF de Roanne, le Conseil Général de La Loire et le Centre Social Eclat de Vivre pour les années 2009 à 2012.

Cette convention prévoit le versement d'une participation financière au Centre Social « Eclat de Vivre ». Monsieur le Maire propose qu'il soit versé une subvention d'un montant de 1680 € au titre de l'année 2010.

Madame Mazard-Durand expose qu'elle a rencontré la CAF qui lui a fait part d'une demande complémentaire de subvention pour la ludothèque.

Madame Druère rappelle que cette subvention a été supprimée lorsque la Communauté de Communes du Pays de Charlieu a pris la compétence enfance jeunesse.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, l'attribution d'une subvention de 1 680 € au Centre Social au titre de l'année 2010.

XII) FRAIS DE DEPLACEMENT D'ELU

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que Monsieur Eric Ballandras, adjoint en charge des affaires culturelles, s'est rendu le 25 novembre dernier à Versailles afin de rencontrer Monsieur Bonnefous, dans le cadre d'une donation d'environ 50 œuvres Roullier qu'il souhaite effectuer à la Ville de Charlieu.

Monsieur le Maire propose de rembourser les frais de déplacement de Monsieur Ballandras de manière forfaitaire, en application du taux applicable aux fonctionnaires territoriaux.

Le Conseil Municipal approuve, à la majorité (21 pour et 6 contre), le remboursement des frais de déplacement de Monsieur Ballandras pour son déplacement à Versailles.

XIII) REAMENAGEMENT DE LA RUE DU PONT DE PIERRE : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général va effectuer la réhabilitation de l'ouvrage du Pont de pierre au cours de l'année 2011, ainsi que la reprise de la chaussée de la rue du Pont de Pierre, route appartenant jusqu'alors à la voirie départementale.

Il expose qu'il est nécessaire de profiter de cette réhabilitation afin de lancer une réflexion globale sur cette rue tant au niveau sécuritaire qu'au niveau paysager.

Il présente le coût prévisionnel de cette opération d'un montant de 182 600 euros H.T, soit 218 389,60 euros T.T.C. selon l'estimation établie par les services techniques municipaux.

Monsieur le Maire informe l'assemblée délibérante que cette opération pourrait faire l'objet d'un financement du Conseil Général de la Loire à hauteur de 20 % du montant des travaux dans le cadre du programme de requalification des traversées d'agglomération.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Général de la Loire pour les travaux de réaménagement de la rue du Pont de Pierre.

XIV) FONCTIONNEMENT DES MUSEES DE CHARLIEU : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que le Conseil Général participe financièrement au fonctionnement des musées de Charlieu et demande aux membres de l'assemblée délibérante de solliciter cette subvention au titre de l'année 2011.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du Conseil Général de la Loire pour le fonctionnement des musées de Charlieu au titre de l'année 2011.

XV) PROGRAMMATION CULTURELLE 2011 : DEMANDE DE SUBVENTIONS

Monsieur le Maire présente la programmation culturelle de la Commune pour la saison 2011, qui s'intègre dans la programmation culturelle intercommunale élaborée en partenariat avec les communes du Pays de Charlieu et diverses associations.

Monsieur Ballandras détaille le programme qui prévoit un concert du groupe « Irish Coffee Group ». Il expose que la Commission culture avait travaillé sur le projet d'un spectacle pyrotechnique qui devait être intégré à cette programmation, mais qu'en considération du coût prévisionnel de cet événement, il ne pourra être réalisé.

Monsieur le Maire propose de solliciter l'aide financière du Conseil général de la Loire, de la Région Rhône-Alpes, du Pays en Roannais ainsi que de tout autre financeur susceptible d'apporter une contribution financière pour la réalisation de la programmation culturelle 2011 et de toutes les dépenses engendrées par la mise en place de ce programme.

Le Conseil Municipal sollicite, à l'unanimité, une subvention auprès du Syndicat mixte du Pays en Roannais ou de tout autre financeur pour la réalisation de cette programmation culturelle.

XVI) GARANTIES D'EMPRUNT POUR L'ACQUISITION EN VEFA DE 14 LOGEMENTS INDIVIDUELS LOCATIFS PAR CITE NOUVELLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibérations en date du 22 septembre 2009 et du 31 août 2010, il a accordé une garantie d'emprunt à l'organisme Cité Nouvelle pour 4 prêts afin de réaliser l'acquisition de 14 logements individuels locatifs en vente en état futur d'achèvement au « Clos Saint Gyl ».

Il informe l'assemblée délibérante que l'organisme n'a pas souscrit les prêts pour lesquels la garantie d'emprunt a été accordée en raison de la possibilité pour cette opération de bénéficier d'un label bâtiment basse consommation, ce qui entraîne une modification des financements et notamment des types de prêts à contracter et qu'il était nécessaire de préciser dans la délibération les évolutions des taux annuels de progressivité.

Pour la réalisation de cette opération, l'organisme est amené à contracter quatre emprunts auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations pour des montants de 215 000 €, 1 400 000 €, 256 000 € et 37 000 € et sollicite une garantie d'emprunt à hauteur de 45 % des sommes empruntées de la part de la Commune de Charlieu et 55 % pour le Conseil Général.

Monsieur le Maire précise que ces garanties d'emprunt annulent et remplacent celles qui avaient été accordées lors des séances du Conseil Municipal en date du 22 septembre 2009 et du 31 août 2010.

Le Conseil Municipal accorde, à l'unanimité, les garanties d'emprunt pour les 4 prêts contractés par l'organisme HLM Cité Nouvelle.

XVII) REHABILITATION DU BATIMENT DE L'INTERNAT : APPROBATION DU DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES ET AUTORISATION DE DEPOT ET DE SIGNATURE DU DOSSIER DE DECLARATION PREALABLE

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal qu'une mission de maîtrise d'œuvre a été confiée au bureau d'étude SETCI par délibération en date du 29 mars 2010 pour la réalisation de la réhabilitation du bâtiment de l'internat et présente le dossier de consultation des entreprises (DCE) établi par ce dernier en vue de la consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

Il informe l'assemblée délibérante que le montant estimatif des travaux s'élève à 1 016 300 euros H.T., soit 1 215 494,80 euros T.T.C., selon l'estimation effectuée par le maître d'œuvre.

Monsieur le Maire expose que les travaux de réhabilitation du bâtiment prévoient, entre autres, le remplacement des menuiseries extérieures ainsi que l'isolation thermique des façades du bâtiment par l'extérieur. Ces travaux étant soumis à autorisation d'urbanisme, il sollicite l'autorisation du Conseil Municipal afin de signer et de déposer le dossier de demande de déclaration préalable pour le compte de la Commune de Charlieu.

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le DCE pour les travaux de restructuration des bâtiments de l'internat, autorise Monsieur le Maire à lancer l'avis d'appel public à concurrence, ainsi qu'à déposer le dossier de déclaration préalable pour le compte de la Commune de Charlieu.

XVIII) DELEGATION DE COMPETENCES DU CONSEIL MUNICIPAL AU MAIRE :
COMPTE RENDU DES DECISIONS PRISES :

Monsieur le Maire fait état des décisions prises en vertu de sa délégation de compétences et informe les membres du Conseil Municipal qu'il l'a utilisée à 1 reprise pour la conclusion d'un contrat de mise à disposition de bouteilles d'acétylène et d'oxygène et à 17 reprises pour des décisions de non préemption.

L'ORDRE DU JOUR ETANT EPUISE,
LA SEANCE EST LEVEE A 21H30.